



CHANTEAU N°23/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 30 septembre 2025

le Conseil municipal de la commune de Chanteau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Christel BOTELLO, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Présents : BOTELLO Christel, PRONO Gilles, RISSET Jean-Philippe, ETIENNE Chantal, VUOTTO-MOAN Julie, BONNEAUD Eliane, COUTANCEAU Stéphanie, TAVARES-MARQUES Charlène, DUMERY Ghislain, COROLLER Didier, COROLLER Camille, PERDOUX Marc

Membres excusés : DANTHU François (pouvoir à Mme Julie VUOTTO-MOAN) ; GAILLOT Vanina

Secrétaire de séance : Charlène TAVARES-MARQUES

Objet : Demande de subvention Fonds de Concours « Fonds de solidarité Métropolitaine » 2023-2026 auprès d'Orléans Métropole concernant les projets ci-dessous :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le fonds de solidarité métropolitaine est un fonds de concours de la métropole à destination de ses communes membres. Il s'inscrit dans le cadre de sa politique de solidarité territoriale qui a vocation à accompagner les communes en ingénierie et en recherche de tous types de financements. Il contribue ainsi à la mise en œuvre de projets sur le territoire métropolitain.

Le déploiement de ce fonds constitue une source de financement complémentaire aux autres financements extérieurs publics, pour marquer un effet levier dans la mise en œuvre des projets communaux.

Le règlement de ce fonds a été adopté par délibération de la métropole du 17 novembre 2022 susvisée. Il a été conçu comme un moyen efficace pour soutenir les opérations d'investissement des communes avec une mise en œuvre souple.

L'enveloppe consacrée à ce fonds est d'un montant minimum de 2 M€ pour la période 2023-2026.

La commune de Chanteau a adressé une demande de financement au titre du fonds de concours « Fonds de solidarité métropolitaine » pour les projets ci-dessous.



Réfection de la toiture du restaurant scolaire

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux de subvention
Fourniture et travaux	42 900,00 €	Orléans Métropole FSM 23-26	21 450,00 €	50,0%
		Autofinancement	21 450,00 €	
Total des dépenses	42 900,00 €	Total des recettes	42 900,00 €	
		Total des subventions hors autofinancement	21 450,00 €	50,0%

Installation d'une climatisation dans l'école maternelle, les 2 salles périscolaires et le restaurant scolaire

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux de subvention
Fourniture et travaux	24 390,00 €	Orléans Métropole FSM 23-26	12 190,00 €	50,0%
		Autofinancement	12 200,00 €	
Total des dépenses	24 390,00 €	Total des recettes	24 390,00 €	
		Total des subventions hors autofinancement	12 190,00 €	50,0%

Remplacement des chaudières de la mairie, du restaurant scolaire et des écoles

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux de subvention
Fourniture et travaux	32 000,00 €	Orléans Métropole FSM 23-26	16 000,00 €	50,0%
		Autofinancement	16 000,00 €	
Total des dépenses	32 000,00 €	Total des recettes	32 000,00 €	
		Total des subventions hors autofinancement	16 000,00 €	50,0%

Installation de 8 cavurnes dans le cimetière communal

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux de subvention
Fourniture et travaux	3 440,00 €	Orléans Métropole FSM 23-26	1 720,00 €	50,0%
		Autofinancement	1 720,00 €	
Total des dépenses	3 440,00 €	Total des recettes	3 440,00 €	
		Total des subventions hors autofinancement	1 720,00 €	50,0%

Rénovation du restaurant scolaire

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux de subvention
Remplacement de 5 fenêtres	10 510,00 €	Orléans Métropole FSM 23-26	27 900,00 €	50,0%
Ravalement de façade	45 300,00 €			
		Autofinancement	27 910,00 €	
Total des dépenses	55 810,00 €	Total des recettes	55 810,00 €	
		Total des subventions hors autofinancement	27 900,00 €	50,0%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter la demande de subvention et :

- autoriser Mme le Maire à solliciter auprès d'Orléans Métropole une subvention de 79 260 € dans le cadre du fond de solidarité métropolitain 2023-2026 pour les projets présentés ci-dessus ;
- autoriser Mme le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment signer toutes les pièces relatives à cette demande

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le :



Madame Le Maire,

Christel BOTELLO